

Initiatives parlementaires

M. Crosby: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président, j'aimerais formuler une brève observation au sujet des difficultés que le député d'Edmonton-Ouest a signalées. Je suis déçu tout comme lui de la façon dont la Chambre procède dans le cas des initiatives parlementaires, je sais que d'autres députés en sont déçus également, et je trouve que cette affaire mérite que nous nous y arrêtions.

En passant, j'aimerais faire une simple suggestion qui pourrait atténuer les appréhensions de certains députés qui s'inquiètent d'être informés que leur tour est venu. J'inviterais même la Présidence ou les représentants de la Chambre à l'examiner à la première occasion. Nous sommes parfois informés d'avance des mesures d'initiative parlementaire que la Chambre entend examiner. En fait, j'ai en main un document en date du 21 avril 1983 dans lequel sont énumérés les projets de loi qui seront étudiés, ou que l'on projette d'étudier, aujourd'hui lors de l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Je voudrais simplement proposer qu'une fois que l'on décide de ce que l'on compte faire durant cette heure, on en avise aussi rapidement que possible l'ensemble des députés afin qu'ils sachent très tôt à quoi s'en tenir à ce sujet. On pourrait par exemple afficher cet avis, mais je sais que cette méthode n'a pas porté fruit.

Je demande à la présidence et aux greffiers d'essayer de trouver un moyen plus efficace de prévenir les députés le plus tôt possible de préférence. Selon le nouveau Règlement, ces affaires sont étudiées le mercredi, ce qui fait que pareil avis devrait nous parvenir au plus tard le lundi précédent.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest. Je ne sais pas comment l'on choisit ces projets de loi. On doit certainement appliquer un système. Pourtant nous en étudions certains qui ont été présentés depuis très longtemps, comme le projet de loi n° 22, alors que nous en sommes déjà aux n°s 400 et 600. Je ne sais vraiment pas comment on procède.

Des semaines durant, le député de Vaudreuil a présenté des demandes de documents alors que les projets de loi les concernant n'étaient même pas encore à l'étude. J'ai l'impression que ce problème est imputable au fait que le gouvernement refuse d'observer la tradition et d'inaugurer une nouvelle session chaque année. Il aurait dû y avoir une nouvelle session en 1981, une autre en 1982, et une troisième en 1983. Mais au lieu de cela, c'est toujours la même session qui continue.

Je sais où veut en venir le gouvernement. Il a raflé aux députés deux journées par semaine depuis plusieurs semaines, car après les 200 premières heures d'initiatives parlementaires, seulement deux journées par semaine y sont consacrées. En vertu du nouveau Règlement, nous perdons au moins une heure en plus des trois heures prévues normalement le mercredi et, cette semaine, le vendredi. Si le gouvernement suivait les précédents et commençait à faire passer le pays avant lui-

même, nous n'aurions pas ce problème. Bien des difficultés seraient résolues automatiquement.

En Grande-Bretagne, la Chambre des communes commence invariablement une nouvelle session au mois d'octobre, sauf lorsqu'il y a des élections au milieu de l'année. C'est toujours la reine qui lit le discours du trône. Si le gouvernement n'a pas réussi à faire adopter tous ses projets de loi, tant pis. Il incombe au gouvernement de présenter les projets de loi importants suffisamment tôt pour qu'ils soient adoptés. En Grande-Bretagne, s'ils ne sont pas adoptés à la fin de la session, tant pis. La Chambre doit recommencer l'année suivante. Et c'est ainsi que ce devrait être.

Au Canada, nous devrions suivre cette pratique et avoir une session par année, pas une session qui entre maintenant dans sa quatrième année. Voilà la difficulté, et la responsabilité de cette situation doit être rejetée entièrement sur le premier ministre et son gouvernement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer à la Chambre que nous débattons en ce moment d'un problème que j'ai du mal à comprendre. Le Président a demandé le consentement unanime pour reporter tous les projets de loi antérieurs au n° 454. J'ai accepté.

Je comprends l'inquiétude de certains députés et je la partage. Parfois, on ne nous consulte pas à propos de l'ordre de présentation des projets de loi émanant des députés pour des jours comme celui-ci. Mais je ne veux pas prendre plus de temps au député dont nous étudions le projet de loi. Je suis d'accord et je n'ai entendu personne s'opposer à ce que nous étudions le projet C-454.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'espère que vous voudrez bien écouter mes remarques, même si elles n'entrent pas totalement dans le cadre de la discussion. Étant donné que vous écoutez les récriminations concernant les affaires émanant des députés, j'ai pensé que je pourrais en profiter pour vous faire part des miennes. Je demande aux savants agents du bureau de les étudier et peut-être de conseiller Votre Honneur.

J'avais déposé un projet de loi qui a été étudié par la Chambre l'automne dernier. La date exacte m'échappe actuellement, mais c'était l'automne dernier. Les députés sont convenus de renvoyer l'objet du bill au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, lequel en a été saisi mais n'a pas encore eu le temps de l'examiner. Je n'y peux rien parce que je ne fais pas partie du comité. Il s'agit d'un bill d'initiative parlementaire qui n'a rien à voir avec la politique de mon parti, puisqu'il ne reflète que mon opinion personnelle.

• (1220)

Si la Chambre est d'accord pour annuler le bill et que j'accepte de faire retirer la motion à condition de renvoyer l'objet du bill au comité, la Chambre adoptera un ordre à cette fin. Mais si, toutefois, celui-ci refuse de l'examiner, quel recours me restera-t-il? Je voudrais que le comité y réfléchisse.